



D.2016.12.21.3.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 21 Décembre 2016

3 - PILOTAGE DU RESEAU

3.2 – CONTRAT DE SERVICE PUBLIC 2017-2021 : APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M.Chollet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M.Moudenc)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M.Lagleize)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M.Grass)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170105-20161221-3-2D-
Date de télétransmission : 05/01/2017
Date de réception préfecture : 05/01/2017

I- Rappel du cadre général, des ambitions et de la démarche

Le Contrat de Service Public en vigueur entre l'Autorité Organisatrice des Mobilités SMTC-Tisséo et l'exploitant Tisséo-EPIC arrive à échéance en fin d'année 2016. Ce contrat est chargé de définir les modalités d'exploitation du réseau au regard du dimensionnement de l'offre et de préciser les données d'évolution du patrimoine et de rémunération associée.

Le choix stratégique de renouveler le contrat avec l'EPIC a été décidé dès 2014 par délibération au Comité Syndical du 5 novembre. Ce choix répond à l'objectif d'assurer la mobilité de demain et de pérenniser, tout en assurant sa modernisation permanente, l'outil industriel.

Afin de respecter les règles administratives du règlement OSP, règlement européen n° 1370-2007 du 23 octobre 2007, le choix arrêté a conduit à un avis de pré-information publié au Journal Officiel de l'Union Européenne, le 16 mai 2015.

Le contrat négocié est au cœur de la dynamique plurielle des partenaires et représente un élément clé pour répondre aux enjeux d'équilibre entre les territoires et assurer le développement-ajustement nécessaire du réseau.

À ce titre, il fait le lien entre les différents projets phares de la mobilité toulousaine : doublement de la ligne A du métro, réseau Linéo, Téléphérique Urbain Sud, puis 3^{ème} ligne de métro... Il constitue le complément indispensable à la mise en place des actions du PDU.

Enfin, il confirme la modernisation du réseau urbain et de ses composantes : structuration de l'offre à horizon 2020, 2025 et 2030, mise en œuvre d'une tarification solidaire, mise en accessibilité du réseau, développement soutenu de l'offre (notamment bus)...

Ce nouveau contrat s'inscrit également dans une trajectoire financière pluriannuelle maîtrisée, avec un objectif de recettes et des données de fréquentation réalistes.

À partir de la remise de l'offre Régie le 30 juin 2016, le Président du SMTC-Tisséo a conduit la préparation du contrat en s'appuyant, d'une part sur un groupe d'élus pour négocier les termes du contrat, et d'autre part sur la commission du Contrat de Service Public pour assurer la finalisation du projet.

SMTC

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

II- Le lancement du projet de CSP 2017-2021 : des ambitions volontaristes et un calendrier serré

Le contrat de service public 2017-2021 doit constituer le cadre de référence du pilotage de l'exploitation du réseau et s'inscrire pleinement dans la nouvelle stratégie de l'autorité organisatrice et de sa feuille de route.

La procédure d'élaboration et de négociation du contrat de service public s'est ainsi déroulée selon les étapes suivantes :

- La réalisation, en mai 2015, d'un diagnostic partagé entre le SMTC et l'EPIC, qui a permis de définir 5 axes de progrès à travailler au cours du prochain contrat :
 - Optimisation de la répartition des missions SMTC – EPIC
 - Performance des services aux voyageurs
 - Amélioration de la production
 - Amélioration de la productivité externe
 - Pilotage contractuel : formalisation d'une convergence d'intérêts
- La formalisation des objectifs prioritaires du SMTC s'inscrivant dans les grands projets de la feuille de route du SMTC à l'horizon 2025-2030.

A l'issue de ces deux phases de réflexion préalable, le SMTC a établi un dossier de consultation, exposant ses objectifs et attentes sur la période 2017-2021 composé :

- d'un document de cadrage,
 - de pièces jointes destinées en tant que de besoin à préciser les demandes du SMTC,
 - d'un cadre de réponse détaillé à compléter par l'EPIC,
 - et d'un projet de convention.
- L'envoi du dossier de consultation à l'EPIC le 16 mars 2016
 - La remise de l'offre de l'EPIC le 30 juin
 - Les négociations avec l'EPIC de septembre 2016 à décembre 2016

Le processus de négociation s'est ainsi achevé au début du mois de décembre. Il a permis :

- De stabiliser les hypothèses à inscrire dans le contrat, en termes de consistance des services et de son évolution ultérieure,
- D'obtenir un engagement plus marqué de la Régie sur la fréquentation du service,
- De renforcer les engagements d'amélioration de la performance technique,
- De préciser la répartition des rôles entre le SMTC et la Régie dans le domaine de la gestion patrimoniale, en matière aussi bien d'investissement que de maintenance,
- De détailler les engagements de la Régie en termes de qualité du service, de lutte contre la fraude et de maintien de la sûreté du réseau,
- De définir les paramètres contractuels et financiers.

La Commission Contrat de Service Public du 2 décembre a validé la proposition financière et contractuelle.

III – Le futur CSP : des réponses positives aux attentes, un outil dynamique pour répondre aux enjeux de desserte et de qualité, une inscription dans le cadre financier contraint des collectivités.

Le résultat des négociations permet :

- De répondre aux besoins des usagers en termes de qualité de service et de niveau d'offre
- De s'inscrire dans les objectifs fixés par le dossier de consultation
- D'accompagner la Régie dans son projet d'entreprise

Attentes	Déclinaison	Résultats
Attractivité et la performance du réseau	Niveau et qualité de service offert aux usagers	Augmentation de l'offre de 11% Bonus-malus de +/-1 M€ Hausse des indicateurs qualité retenus Sous-Traitance : même qualité de service exigée, maîtrise de la sous-traitance.
	Performance commerciale	Mise en place d'un plan d'actions commerciales et marketing annuel 9 actions phares ciblées par l'EPIC Engagement de fréquentation induite de 4% en fin de contrat
	Développement de la fréquentation et des recettes	+ 21,6% de fréquentation sur la durée du contrat + 15,5M€ de recettes annuelles* en fin de contrat (*gamme tarifaire actuelle) Bonus / malus incitatif à l'atteinte des objectifs (+/- 1,5M€)
Efficience technique	Performance dans la production de l'offre et la gestion du patrimoine et de sa maintenance	Vers une optimisation des ratios de maintenance bus et métro par rapport à des réseaux comparables (Lyon, Lille)
	Performance dans la définition et l'organisation des investissements	Plan d'investissements partagé avec le SMTC et accompagnement dans sa mise en œuvre. Mise en cohérence avec les plans de maintenance en développant une vision long terme et en planifiant les renouvellements ou le traitement d'obsolescence du patrimoine.

Attentes	Déclinaison	Résultats
Lutte contre la fraude et le maintien de la sécurité	Lutter contre la fraude	Mise en place d'un plan d'actions spécifique de lutte contre la fraude Des objectifs par mode Engagement de recettes supplémentaires de 3M€ en fin de contrat Bonus / malus incitatif à l'atteinte des objectifs Un contrôle organisé par le SMTC
	Maîtriser la sûreté	En cohérence avec la politique de lutte contre la fraude, un plan d'actions visant à confirmer la maîtrise du territoire « Tisséo » et à renforcer la lutte contre la délinquance (y compris harcèlement de tout genre) et le terrorisme
Le pilotage contractuel et financier	Maîtrise des enjeux financiers	Une hausse de la rémunération forfaitaire inférieure à 5% en fin de contrat Des recettes en hausse Un D-R maîtrisé tout au long du contrat
	Processus de contrôle des engagements contractuels et financiers	Pilotage politique par la Commission Contrat Service Public Point d'étape en 2019 Reporting mensuel des chiffres clés
	Instaurer une communauté d'intérêts entre le SMTC et l'EPIC	Un diagnostic initial partagé Des objectifs clairs Des plans d'actions annuels Une vision globale sur la gestion du patrimoine intégrant les plans de maintenance et d'investissements

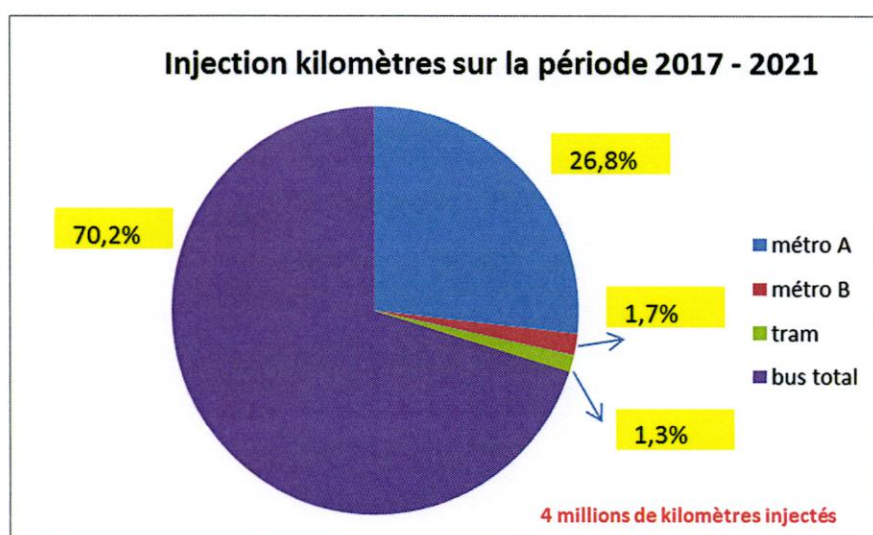
Une offre ambitieuse

La programmation sur la période du contrat prévoit 11% de kilomètres supplémentaires tous modes (+4 millions de kilomètres), pour un atterrissage 2021 à 39 millions de kilomètres.

Au global, la répartition par mode de cette programmation kilométrique est :

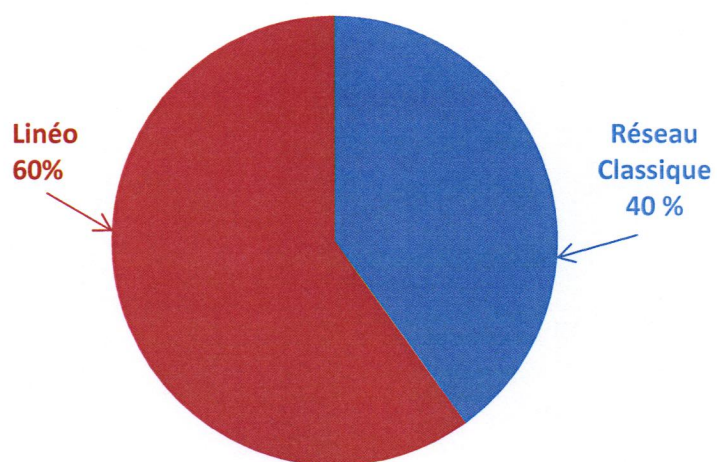
- 24% Métro
- 5% Tramway
- 71% Bus

L'offre bus correspond à plus de 70% de l'offre créée sur la période du contrat :



L'offre bus injectée se répartit à hauteur de 60 % au développement de Linéo et de 40 % au développement du réseau bus classique.

Offre Bus



Des engagements de fréquentation dynamiques

Des engagements de fréquentation qui reposent sur plusieurs leviers :

- Un effet démographique soutenu,
- Une évolution de l'offre commerciale dynamique,
- Un plan d'actions commerciales de fidélisation et de conquête des usagers,
- Des mesures de lutte contre la fraude.

Evolution de la fréquentation 2016-2021 - trend SMTC, y compris effet lutte contre la fraude -

Hors nouvelle tarification - Base 2016

Proposition régie Suite négociation du 5 décembre 2016

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
Effet démographie - Attractivité territoriale : + 12000 Hab. par an sur le PTU		2 200	4 400	6 600	8 800	11 000	6,1%
+ Evolution de l'Offre Commerciale :	181 000	181 598	183 051	185 811	190 573	195 723	8,1%
+ Impact actions commerciales		1 200	2 200	3 200	4 800	6 200	3,4%
Cible professionnelle		300	600	800	1 100	1 400	
Actions spécifiques nouveaux arrivants		100	100	100	200	200	
Levier P+ R		500	700	1 000	1 200	1 400	
Ecomobilité / Services PEM		0	50	100	150	200	
Action push ciblée		100	300	400	600	800	
Efficacité de la distribution		50	100	150	200	250	
PEX - Promotion Parc Des Expos		0	0	100	200	300	
Promotion Connexion SNCF		0	0	0	200	400	
Valorisation des services aux voyageurs		150	350	550	950	1 250	
= TREND FREQUENTATION (validation)	181 000	184 998	189 651	195 611	204 173	212 923	17,6%
- Impact Travaux DOCA		-3 000	-3 000	-3 000			
+ Impact lutte contre la fraude		1 216	2 491	3 850	5 437	7 096	4%
= Fréquentation Réseau (Validations)	181 000	183 214	189 141	196 461	209 610	220 020	21,6%
Taux de correspondance	1,42	1,42	1,42	1,42	1,42	1,42	
= FREQUENTATION RESEAU y compris lutte contre la fraude (déplacements)	127 465	129 024	133 198	138 353	147 613	154 943	21,6%

Une trajectoire financière maîtrisée

Des engagements financiers qui permettent :

- Une hausse de la rémunération forfaitaire inférieure de 5% en fin de contrat
- Des recettes en hausse
- Une contribution financière (D-R) maîtrisée tout au long du contrat.

Millions	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL 2017-2021
Rémunération forfaitaire € constants*	242,8	245,8	249,3	254,5	255,2	1247,6
Recettes de trafic**	73,6	75,9	78,9	84,1	88,3	400,8
Recettes annexes	5,7	5,9	6,1	6,3	6,4	30,4
D-R	163,5	164	164,3	164,1	160,5	816,4
Fréquentation (déplacements)	129	133,2	138,4	147,6	154,9	703,1
Kilomètres tous modes	35,4	36,1	37	39,1	39,	186,6

*Y compris maintenance patrimoniale

**Gamme tarifaire actuelle

Au terme de la procédure de consultation, le contrat de service public 2017-2021 est soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2221-10,

Vu le règlement OSP, règlement européen n° 1370-2007 du 23 octobre 2007,

Vu l'avis de pré-information, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne, le 16 mai 2015,

CONSIDERANT

-qu'il revient au SMTC en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité de décider des conditions d'exploitation de son réseau de transport public urbain,

- qu'à l'issue des négociations, le SMTC et la Régie sont parvenus à un accord équilibré, matérialisé dans le contrat de service public joint et son cahier des charges,

Le Bureau réuni le 7 décembre 2016 a été consulté.

*
* *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : MM. ANDRÉ, AUJOLAT, BRIAND (pouvoir), CARNEIRO, CHOLLET, GRASS, KELLER (pouvoir), LAGLEIZE, LATTES, Mme MARTI (pouvoir), MM. MOUDENC, TRAUTMANN (pouvoir), Mme TRAVAL-MICHELET, MM. LAFON, BACOU, LERY, Mme ROUCHON, M. SUAUD (pouvoir).

Abstention : M. AREVALO.

N'a pas pris part au vote : M. DEL BORRELLO.

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du contrat de service public 2017-2021 et de son cahier des charges entre TISSEO-EPIC et le SMTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de service public.

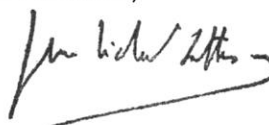
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017 et suivants du SMTC.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES